

TOURNEE ANNUELLE
DE CONSERVATION CADASTRALE

**AVIS AUX
PROPRIETAIRES FONCIERS**

Les propriétaires fonciers sont informés que Mr MORAND, Géomètre du Cadastre sera de passage en commune durant la période du **01/07/2024** au **05/07/2024** afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

Cette personne aisément identifiable par le port d'une chasuble siglée CADASTRE est munie d'une carte professionnelle ainsi que d'une copie de l'arrêté préfectoral dont l'article 2 stipule :

*Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont **autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées** situées sur le territoire des communes du département des Landes pour les travaux de conservation cadastrale et ceux liés aux contentieux de rénovation.*

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

A....., le.....